REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE RIORGES

N° DCM_2022_63

OBJET :

FINANCES

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) REUNIE LE 4 MAI 2022 - APPROBATION DU RAPPORT DEFINITIF

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **31 mai 2022 –** 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le* 24 mai 2022 *dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 2 juin 2022*.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait* 27 *membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE, *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Pierre BARNET, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués,* Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*

Absents avec excuses :
Pascaline PATIN, Martine SCHMÜCK, *conseillères municipales déléguées,* Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Christian SEON, Catherine ZAPPA, *conseillers municipaux.*

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Chantal LACOUR

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascaline PATIN	Véronique MOUILLER
Martine SCHMÜCK	Isabelle BERTHELOT
Michelle BOUCHET	Jacky BARRAUD
Brigitte MACAUDIERE	Chantal LACOUR
Christian SEON	Jean CLERET
Catherine ZAPPA	Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20220531-DCM_2022_63-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/06/2022
Affichage : 02/06/2022

Ville de Riorges
Délibération du Conseil municipal du 31 mai 2022 **DCM_ 2022_63**

FINANCES

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) REUNIE LE 4 MAI 2022 APPROBATION DU RAPPORT DEFINITIF

Pierre Barnet, conseiller municipal délégué en charge en charge de la transition numérique et des systèmes d'information expose à l'assemblée :

Depuis le 1er janvier 2022, la ville du Coteau a transféré sa médiathèque à Roannais Agglomération, au titre des compétences facultatives « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » et « Action Culturelle – Lecture publique ».

Suite à ce transfert, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie en date du 4 mai 2022.

Elle a pour mission d'élaborer le rapport portant sur l'évaluation des charges transférées.

Conformément à l'article L5211-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport de la CLECT doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres. Cette majorité correspond soit aux deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, soit la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les 2/3 de la population totale de celles-ci.

L'absence de délibération ne vaut pas avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité* :

1°) approuve le rapport présenté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 4 mai 2022.

2°) précise que le montant de l'attribution de compensation d'un montant de 1 077 704 € sera définitif, par un vote du conseil communautaire.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 2 juin 2022

Le Maire,
Pour le Maire absent,
La 1ère adjointe,
Véronique MOUILLER